

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-532

présenté par
M. Dive

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 17 baisse le montant de la taxe affectée aux CCI, dont les ressources sont diminuées chaque année depuis 4 ans, représentant une baisse totale de 35 %. L'effort budgétaire ne saurait se faire au détriment du développement de nos TPE et PME, de l'emploi des jeunes ou du maintien de nos services publics. C'est pourquoi il est proposé de supprimer l'alinéa 19.